



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

32 COM

Distribution limitée

WHC-08/32.COM/12

Paris, 22 mai 2008

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION
DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-deuxième session

Québec, Canada
2 – 10 juillet 2008

Point 12 de l'ordre du jour provisoire : Protection du patrimoine culturel et naturel palestinien

Rapport sur la protection du patrimoine culturel et naturel palestinien

RÉSUMÉ

Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités relatives aux décisions prises par le Comité depuis sa 26^e session à Budapest (2002), qui visent à octroyer une assistance technique en faveur de la protection du patrimoine culturel et naturel palestinien. Il donne aussi des informations sur l'état de conservation du patrimoine palestinien et les mesures de sauvegarde, comme l'a demandé la décision **31 COM 12A** du Comité.

Projet de décision : 32 COM 12, voir Point III.

I. Activités liées au patrimoine mondial dans les Territoires palestiniens

1. En juin 2002, à sa 26e session à Budapest, le Comité du patrimoine mondial a reconnu la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine culturel palestinien et a demandé au Secrétariat d'aider l'Autorité palestinienne à établir un inventaire de ce patrimoine culturel et naturel remarquable, en évaluant son état de conservation, en définissant des mesures de sauvegarde et en renforçant les capacités au sein des institutions palestiniennes responsables en vue de la future mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Depuis, l'allocation de fonds par le Comité du patrimoine mondial (450.000 dollars EU) a contribué au financement d'activités mises en œuvre par le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, en étroite concertation avec les autorités palestiniennes responsables, principalement le Département des Antiquités et du Patrimoine culturel, avec l'appui du Centre du patrimoine mondial.

2. Un ensemble d'activités a été mené à bien, notamment l'élaboration et la publication de l'*Inventaire des sites du patrimoine culturel et naturel palestinien de valeur universelle exceptionnelle potentielle*, présenté à la 29e session du Comité (Durban, 2005). D'autres activités en cours sont indiquées ci-dessous :

- Initiatives de sensibilisation au patrimoine mondial (publication et diffusion de matériel d'information, ateliers consultatifs) ;
- Renforcement du Secrétariat du patrimoine mondial palestinien (formation du personnel, mise à jour et gestion de la page Internet, collecte de matériel de référence, équipement) ;
- Renforcement des capacités institutionnelles et partage des connaissances (cours de formation sur le traitement de l'information, la gestion des sites et la prévention des risques) ;
- Un projet spécial consacré à l'identification et à la conservation des paysages culturels conformément à l'*Inventaire* susmentionné (site n°8 : La Terre de l'olivier et de la vigne).

3. Les activités prévues pendant la période située entre les 31e (Christchurch, 2007) et 32e (Québec, 2008) sessions du Comité, selon le plan de travail établi en concertation avec le Ministère du Tourisme et des Antiquités, sont les suivantes :

- Établissement de plans de conservation pour les vieilles villes d'Hébron et de Naplouse, et plan de gestion du site archéologique de Tell Balata, à Naplouse (évaluation, conservation d'urgence et outils de planification) ;
- Seconde phase du projet de sauvegarde des paysages culturels ;
- Poursuite de l'aide accordée au Secrétariat du patrimoine mondial palestinien, qui inclut la fourniture d'assistance au travail de préparation de futures propositions d'inscription potentielles, la documentation, le relevé cartographique et le zonage d'au moins trois sites figurant dans l'*Inventaire des sites du patrimoine culturel et naturel palestinien de valeur universelle exceptionnelle potentielle*.

4. Malgré ce plan, les conditions sur le terrain ont imposé des changements radicaux dans la mise en œuvre des activités et il n'a pas été possible d'utiliser la totalité des sommes allouées. Des violations de biens culturels ont été signalées et les phénomènes de pillage de sites archéologiques et de trafic illicite d'objets archéologiques connaissent une forte recrudescence en raison du marasme économique.

5. Toutefois, un certain nombre d'activités ont été menées à bien durant la seconde moitié de 2007, à savoir :

- L'aide accordée à l'organisation d'un colloque international sur la conservation du patrimoine culturel et autres disciplines annexes, comme l'urbanisme et l'architecture des centres historiques, dans le cadre de la seconde Biennale RIWAQ (octobre 2007), a représenté une excellente occasion de débattre de questions aussi fondamentales pour la préservation du patrimoine culturel que les rôles et responsabilités des secteurs public, privé et tertiaire ;
- L'aide octroyée au Département d'Architecture et de la Planification de l'Université de Bir Zeit pour organiser une Conférence internationale sur la conservation et la gestion du paysage (novembre-décembre 2007) a donné l'occasion d'élargir le débat sur les paysages culturels palestiniens menacés, tant à l'échelon local qu'international, et de préparer les projets et les plans qui assureront la protection effective de ce bien menacé.

6. Lors de sa 31^e session (Christchurch, 2007), le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision **31 COM 12A** en allouant un supplément de 100.000 dollars EU à la préservation du patrimoine palestinien au cours de l'exercice biennal 2008-2009. Les activités mentionnées précédemment vont donc se poursuivre ou démarrer si la situation sur le terrain n'a pas permis de les mettre immédiatement à exécution. Ces activités, axées sur des projets existants, concerneront notamment :

- La préparation d'un dossier de proposition d'inscription potentielle pour Bethléem, lieu de naissance de Jésus-Christ, comme l'a demandé l'Autorité palestinienne. Cela comprendra l'évaluation et la modification éventuelle du plan de conservation et de gestion préparé au titre du projet financé par l'Italie, mentionné ci-dessous ;
- Le prolongement de l'aide octroyée à la « Conception des abris de protection des mosaïques du Vestibule des Grands Thermes de Qasr Hisham à Jéricho et d'autres installations du Parc archéologique » ;
- L'achèvement du plan de gestion du site archéologique de Tell Balata à Naplouse, dans le cadre d'un itinéraire devant être inscrit dans le projet de Route culturelle ;
- L'achèvement d'un plan de conservation type pour la sauvegarde du paysage culturel de la « Terre de l'olivier et de la vigne » ;
- L'aide au projet de Base de données/SIG « Protection et suivi des sites culturels et archéologiques dans les Territoires palestiniens », grâce à l'assistance technique procurée au Ministère du Tourisme et des Antiquités pour dresser l'inventaire des sites du patrimoine culturel palestinien, surveiller leur état de conservation et développer leurs capacités dans le cadre du renforcement du Secrétariat palestinien du patrimoine mondial.

II. Conservation du patrimoine culturel palestinien

7. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, en étroite coordination avec le Ministère du Tourisme et des Antiquités, a progressé dans la mise en œuvre de programmes de conservation, essentiellement grâce à des projets extrabudgétaires tels que :

- a. **Bethléem** – Dans le cadre du « Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem », financé par le gouvernement italien (500.000 dollars EU), des résultats concrets ont été obtenus au cours des 12 premiers mois de mise en application, à savoir : l'achèvement de la première phase d'un levé détaillé 1:500 du tissu urbain des trois villes historiques de Bethléem, Beit Jala et Beit Sahour, d'après une photographie aérienne d'acquisition récente ; la création d'une base de données

de toutes les archives sur la région de Bethléem ; la collecte de documents clés comprenant la cartographie de tous les projets de réhabilitation menés à bien dans les trois villes historiques. Un « bureau en ligne » a été créé, ce qui permet à l'équipe de consultants internationaux de former l'équipe locale en assurant la formation en cours d'emploi pour 10 jeunes architectes palestiniens. La stratégie participative, conçue pour engager activement les communautés locales, a été élaborée et commence à être mise en œuvre.

b. Naplouse – Dans le cadre du « Plan de revitalisation de la Vieille ville de Naplouse », parrainé par le Groupe jordanien Munir Sukhtian (100.000 dollars EU), suite aux résultats du « Concours national de projets d'architecture ouvert à des 'architectes de moins de 40 ans' et à des 'étudiants en architecture et urbanisme' pour réaliser des espaces publics et des installations urbaines dans la Vieille ville de Naplouse », le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, en octobre et novembre 2007, a tenu trois réunions consultatives avec les dix groupes de lauréats (un groupe de Gaza joint par vidéoconférence) et les autorités locales concernées, à savoir la Municipalité de Naplouse et le Département des Antiquités et du Patrimoine culturel (MOTA), pour prendre des décisions concernant la mise en œuvre des propositions. Trois sites sur six, Ras al-Ain, al Qarion et Habalah, ont été sélectionnés à cet effet.

En ce qui concerne la « Restauration et réutilisation du Khan al-Wakala », financée par la Commission européenne, l'octroi de l'assistance technique à la Municipalité de Naplouse pour la réhabilitation du caravansérail (Phase 1, 180.000 euros) a pris fin et le projet a été relayé. La phase 2 (1.327.000 euros) a débuté concrètement en décembre 2007 avec la préparation de l'appel d'offres pour la composante structurelle pour la construction des nouvelles ailes du bâtiment, conformément au projet approuvé.

c. Jéricho – Dans le cadre du projet concernant la « Conception des abris de protection des mosaïques du Vestibule des Grands Thermes de Qasr Hisham à Jéricho et d'autres installations du Parc archéologique », l'UNESCO accorde une aide financière et des compétences techniques. Financé par l'USAID, le projet a été réactivé en octobre 2007 et sa mise en œuvre a commencé en mars 2008. Une partie de l'équipe locale d'architectes, sélectionnée à l'issue d'un concours début 2006, et le consultant international mondialement connu, Peter Zumthor, se sont réunis en Suisse en décembre 2007.

d. Hébron - L'UNESCO, en coopération avec le Comité de réhabilitation d'Hébron, est en train de mettre au point un projet de formation et de conservation de plusieurs bâtiments ou centres historiques dans différents villages autour d'Hébron. Une discussion préliminaire s'est tenue avec l'Arabie Saoudite qui a manifesté son intérêt en faveur de cette initiative.

8. Enfin, les 4 et 5 mars 2008, le Comité conjoint UNESCO- Autorité palestinienne s'est réuni au Siège de l'UNESCO pour discuter d'un large éventail de questions relatives à la mise en œuvre du « Plan de développement et de réforme palestinien » nouvellement conçu. Durant la réunion, les projets en cours et à venir ont été discutés. L'un des projets phares est le programme-cadre intitulé « Les itinéraires culturels de Palestine : sur les traces des Prophètes », qui comprend 12 projets pilotes dont la mise en œuvre est prévue dans diverses localités de Cisjordanie et de Gaza sur le thème de la préservation du patrimoine culturel et de la création d'emplois. Une publication du document de référence est en préparation et sera communiquée aux bailleurs de fonds potentiels.

III. Projet de décision

Projet de décision : 32 COM 12

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-08/32.COM/12,
2. Rappelant la décision **31 COM 12A** adoptée à sa 31^e session (Christchurch, 2007),
3. Salue les efforts de tous les professionnels engagés dans la préservation du patrimoine culturel et naturel palestinien malgré des conditions difficiles ;
4. Regrette que la situation actuelle affecte non seulement gravement la vie des communautés, mais ne permette pas une mise en œuvre efficace et aisée des programmes de conservation ;
5. Prie instamment toutes les parties concernées par la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel palestinien de prendre les mesures appropriées pour empêcher et éviter toute atteinte à ce patrimoine et demande au Centre du patrimoine mondial de poursuivre ses efforts en ce sens, en liaison avec les parties concernées ;
6. Remercie les États parties concernés, ainsi que les OIG et les ONG de leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO dans les Territoires palestiniens, et leur lance un appel pour qu'ils continuent à soutenir cette entreprise ;
7. Demande également au Centre du patrimoine mondial de continuer à aider les institutions palestiniennes concernées à renforcer leurs capacités dans le domaine de la protection, de la préservation et de la gestion du patrimoine culturel et naturel palestinien ;
8. Demande en outre au Centre du patrimoine mondial de soumettre un rapport d'avancement au Comité du patrimoine mondial à sa 33^e session en 2009.